

**Département des Pyrénées Atlantiques
Arrondissement de Pau
Commune de LONS**

**Délibération du Conseil d'Administration
Du Centre Communal d'Action Sociale**

Séance du mercredi 11 mars 2026

Étaient Présents : M. le PRÉSIDENT, Mme DALÉAS, Mme BLEAU-VERDIER,
Mme ZINT, Mme MAURIN, Mme LARRIBAU,
Mme DARRIEUTORT, Mme VANCAUWENBERGE,

Absents excusés : Mme MAZILIÉ, M. BATUT, M. BARREIX,

Délibération n° 07-11032026

**OBJET: Renouvellement de la convention de partenariat entre l'EHPAD de LONS
« Les Foyers » et le Service Autonomie à Domicile du CCAS**

Monsieur le Président, rappelle la convention 2023/2024 entre l'EHPAD de Lons et le service Autonomie à domicile (SAD) du CCAS.

Il précise que dans le cadre de ce partenariat, 11 aides à domicile du service ont participé à 22 jours de stages d'immersion, en binôme avec le personnel soignant de l'établissement «les Foyers».

Dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement des usagers, le SAD souhaite poursuivre ce partenariat visant à participer à la montée en compétences professionnelles du personnel du domicile non qualifiés ou peu expérimentés, faciliter les échanges entre intervenants du domicile et de l'EHPAD et améliorer la continuité des parcours des personnes accompagnées en participant également aux sensibilisations « aide à la mobilité».

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose de renouveler la convention de partenariat avec l'EHPAD de LONS du 01 avril 2026 au 30 mars 2028.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ci-annexée.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À LONS, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Président du C.C.A.S**


Nicolas PATRIARCHE